



Legs maison à un tiers et droit d'habitation à autre tiers

Par **Jo. S**, le **19/05/2021** à **16:05**

Bonjour, n'ayant pas d'enfants et pas de parents. Je souhaite laisser petite maison à des tiers, et un droit d'usage et d'habitation à un autre tiers. Personne qui m'aide au quotidien. Est ce possible ?

Merci de votre réponse

Par **marouil**, le **19/05/2021** à **16:30**

Bonjour

oui, c est possible. Seuls les enfants ont droit à une part de l héritage de toutes façons.

Par **youris**, le **19/05/2021** à **16:52**

Bonjour,

Les tiers légataires paieront 60 % de droits au trésor public, il faudra donc les informer que ces legs vont leur coûter un peu d'argent.

J'espère que les 2 légataires s'entendent bien.

Salutations